

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 13 novembre 2023.

Date de publication : 27 novembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, M. Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, et Mmes, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT et Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT qui a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Florence CHEVASSON qui a donné procuration à M. Dominique JOBARD et M. Benoît MEILHAC.

**Absents** : M. Willy BONFY.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard COTTIN.

**Objet** : 2023/1711/065 – *Autorisation d'exécution anticipée du budget primitif 2024.*

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité ainsi que la conduite de ses actions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Maire propose au Conseil municipal de mettre en application les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2023 ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le tableau ci-après précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre budgétaire avec les chapitres « opération d'équipement » suivants :

CHAPITRES OPERATION D'EQUIPEMENT	ARTICLES BUDGETAIRES M 57	NOM DE L'OPERATION D'EQUIPEMENT	TOTAL DES CREDITS INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET 2023	OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS INVESTISSEM ENT EN 2024
Op 150	2031	Etude rénovation thermique école	15 000 €	3 750 €
<b>TOTAL</b>			<b>15 000 €</b>	<b>3 750 €</b>

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 24 novembre 2023,  
Le Maire, Robert LUQUET

